



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 067-216703504-20260321-26008-DE



Conseil Municipal Commune d'Oberschaeffolsheim

Séance du samedi 21 mars 2026

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KNAPP

Membres en exercice : 23

Membres présents : Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Quentin BRONNER, M. Alex CHRISMENT, M. François-Xavier CLEMENT, M. Olivier DUDOT, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Madeleine HIRSCHNER, Mme Mylène HUBER, Mme Anne-Marie KNAPP, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, M. Nicolas LASSERRE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Anaïse MAZZANTI, M. Thomas MULLER, M. Jean-Paul PRÈVE, Mme Shelby RITROVATO, M. David ZEHNTER, Mme Alexandra ZELLER.

Absent excusé : M. Eric SCHWARTZ

Date de convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION N° 26/008

Objet : Installation du Conseil Municipal

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Anne-Marie KNAPP, doyenne d'âge de l'assemblée, qui déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions :

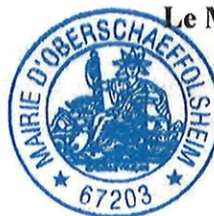
- Mme ALLONNEAU Karine
- Mme ANTOINE Régine
- M. BRONNER Quentin
- M. CHRISMENT Alex
- M. CLEMENT François-Xavier

- M. DUDOT Olivier
- M. FAGOT Michel
- M. GAMBIN Michel
- M. GARNIER Patrick
- Mme HIRSCHNER Madeleine
- Mme HUBER Mylène
- Mme KNAPP Anne-Marie
- Mme KUNTZ Anne
- Mme LAGRANGE Sylvie
- M. LASSERRE Nicolas
- Mme MARTIN-STEINMETZ Carine
- Mme MAZZANTI Anaïse
- M. MULLER Thomas
- M. PRÈVE Jean-Paul
- Mme RITROVATO Shelby
- M. SCHWARTZ Eric
- M. ZEHNTER David
- Mme ZELLER Alexandra

M. Quentin BRONNER est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Certifié exécutoire.

Publié le : 21 mars 2026



Le Maire, Jean-Paul PRÈVE



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 067-216703504-20260321-26009-DE



Conseil Municipal Commune d'Oberschaeffolsheim

Séance du samedi 21 mars 2026

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KNAPP

Membres en exercice : 23

Membres présents : Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Quentin BRONNER, M. Alex CHRISMENT, M. François-Xavier CLEMENT, M. Olivier DUDOT, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Madeleine HIRSCHNER, Mme Mylène HUBER, Mme Anne-Marie KNAPP, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, M. Nicolas LASSERRE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Anaïse MAZZANTI, M. Thomas MULLER, M. Jean-Paul PRÈVE, Mme Shelby RITROVATO, M. David ZEHNTER, Mme Alexandra ZELLER.

Absent excusé : M. Eric SCHWARTZ

Date de convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION N° 26/009

Objet : Election du Maire

Sous la présidence de Mme Anne-Marie KNAPP, doyenne d'âge de l'assemblée, il est procédé à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Se présente à l'élection M. Jean-Paul PRÈVE.

Le bureau électoral est constitué par Mme Alexandra ZELLER et M. François-Xavier CLEMENT.

Après dépouillement des votes le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

M. Jean-Paul PRÈVE, qui a obtenu 22 voix, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE

Certifié exécutoire.

Publié le : 21 mars 2026





Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 067-216703504-20260321-26010-DE



Conseil Municipal Commune d'Oberschaeffolsheim

Séance du samedi 21 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur JeanPaul PRÈVE

Membres en exercice : 23

Membres présents : Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Quentin BRONNER, M. Alex CHRISMENT, M. François-Xavier CLEMENT, M. Olivier DUDOT, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Madeleine HIRSCHNER, Mme Mylène HUBER, Mme Anne-Marie KNAPP, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, M. Nicolas LASSERRE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Anaïse MAZZANTI, M. Thomas MULLER, M. Jean-Paul PRÈVE, Mme Shelby RITROVATO, M. David ZEHNTER, Mme Alexandra ZELLER.

Absent excusé : M. Eric SCHWARTZ

Date de convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION N° 26/010

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de six adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Monsieur le Maire propose de porter à cinq le nombre des adjoints au maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

à l'unanimité, par 22 voix POUR

FIXE à CINQ le nombre des adjoints au Maire.

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE

Certifié exécutoire.

Publié le : 21 mars 2026





Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 067-216703504-20260321-26011-DE



Conseil Municipal Commune d'Oberschaeffolsheim

Séance du samedi 21 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur JeanPaul PRÈVE

Membres en exercice : 23

Membres présents : Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Quentin BRONNER, M. Alex CHRISMENT, M. François-Xavier CLEMENT, M. Olivier DUDOT, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Madeleine HIRSCHNER, Mme Mylène HUBER, Mme Anne-Marie KNAPP, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, M. Nicolas LASSERRE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Anaïse MAZZANTI, M. Thomas MULLER, M. Jean-Paul PRÈVE, Mme Shelby RITROVATO, M. David ZEHNTER, Mme Alexandra ZELLER.

Absent excusé : M. Eric SCHWARTZ

Date de convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION N° 26/011

Objet : Election des adjoints au maire

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante et à l'élection du Maire, il convient de procéder à l'élection des adjoints.

Dans les communes de 1.000 habitants et plus, l'élection des adjoints s'effectue au scrutin secret de liste, sans panachage ni vote préférentiel (toute rature ou modification entraîne la nullité du bulletin), avec une obligation de parité. Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

C'est l'ordre de présentation de la liste qui détermine le rang dans le tableau.

Selon les termes de l'article L.2122-7-2 du CGCT, l'élection a lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

M. le Maire recueille les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire.

Une liste se présente :

- M. Thomas MULLER
- Mme Anne-Marie KNAPP
- M. Alex CHRISMENT
- Mme Anne KUNTZ
- M. Michel GAMBIN

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau électoral composé par Mme Alexandra ZELLER et M. François-Xavier CLEMENT.

Après dépouillement des votes, le résultat est le suivant :

Nombre de votants : 22
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12

La liste présentée par M. Thomas MULLER obtient 22 voix.

Par conséquent, sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Thomas MULLER. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| ➤ M. Thomas MULLER | Premier Maire-Adjoint |
| ➤ Mme Anne-Marie KNAPP | Deuxième Maire-Adjoint |
| ➤ M. Alex CHRISMENT | Troisième Maire-Adjoint |
| ➤ Mme Anne KUNTZ | Quatrième Maire-Adjoint. |
| ➤ M. Michel GAMBIN | Cinquième Maire-Adjoint. |

Certifié exécutoire.

Publié le : 21 mars 2026



Le Maire, Jean-Paul PRÈVE



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 067-216703504-20260321-26012-DE



Conseil Municipal Commune d'Oberschaeffolsheim

Séance du samedi 21 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur JeanPaul PRÈVE

Membres en exercice : 23

Membres présents : Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Quentin BRONNER, M. Alex CHRISMENT, M. François-Xavier CLEMENT, M. Olivier DUDOT, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Madeleine HIRSCHNER, Mme Mylène HUBER, Mme Anne-Marie KNAPP, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, M. Nicolas LASSERRE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Anaïse MAZZANTI, M. Thomas MULLER, M. Jean-Paul PRÈVE, Mme Shelby RITROVATO, M. David ZEHNTER, Mme Alexandra ZELLER.

Absent excusé : M. Eric SCHWARTZ

Date de convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION N° 26/012

Objet : Fixation du nombre de membres élus pour siéger au conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.123-6 et R.123-7 ;

Vu la loi du 6 janvier 1986 ;

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, relatif notamment aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

Attendu que le renouvellement de l'Assemblée Délibérante oblige à procéder à l'élection de nouveaux représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;

Attendu qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration dans les conditions définies ci-après ;

M. le Maire expose que le CCAS doit être composé du Maire, qui en est président de droit et à égalité de membres désignés par le Conseil Municipal et par le Maire. Le maximum de délégués issus du Conseil Municipal est de huit. Un nombre équivalent de personnes sera désigné par le Maire, représentant les associations familiales, de personnes âgées, d'insertion et de personnes handicapées.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de membres élus à 8.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré
à l'unanimité, par 22 voix POUR,

DECIDE de fixer à 8 le nombre de membres élus composant le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE



Certifié exécutoire.

Publié le : 21 mars 2026



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 067-216703504-20260321-26013-DE



Conseil Municipal Commune d'Oberschaeffolsheim

Séance du samedi 21 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur JeanPaul PRÈVE

Membres en exercice : 23

Membres présents : Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Quentin BRONNER, M. Alex CHRISMENT, M. François-Xavier CLEMENT, M. Olivier DUDOT, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Madeleine HIRSCHNER, Mme Mylène HUBER, Mme Anne-Marie KNAPP, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, M. Nicolas LASSERRE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Anaïse MAZZANTI, M. Thomas MULLER, M. Jean-Paul PRÈVE, Mme Shelby RITROVATO, M. David ZEHNTER, Mme Alexandra ZELLER.

Absent excusé : M. Eric SCHWARTZ

Date de convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION N° 26/013

Objet : Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la loi du 6 janvier 1986 ;

Vu le décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023, relatif notamment aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

Attendu que le Conseil Municipal a fixé à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, il convient de procéder à leur élection.

Attendu que l'élection a lieu au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, le nombre de sièges étant réparti comme suit : groupe majoritaire 8 sièges.

Les conseillers décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin

La liste présentée par la majorité municipale est composée de :

- **Mme Anne-Marie KNAPP**
- **Mme Karine ALLONNEAU**
- **Mme Régine ANTOINE**
- **M. Michel FAGOT**
- **Mme Madeleine HIRSCHNER**
- **Mme Mylène HUBER**
- **Mme Sylvie LAGRANGE**
- **Mme Alexandra ZELLER**

Suite au vote, les résultats sont les suivants :

Votants : 22

Liste majoritaire : 22 voix

Sont proclamés élus membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- **Mme Anne-Marie KNAPP**
- **Mme Karine ALLONNEAU**
- **Mme Régine ANTOINE**
- **M. Michel FAGOT**
- **Mme Madeleine HIRSCHNER**
- **Mme Mylène HUBER**
- **Mme Sylvie LAGRANGE**
- **Mme Alexandra ZELLER**

Certifié exécutoire.

Publié le : 21 mars 2026



Le Maire, Jean-Paul PRÈVE



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 067-216703504-20260321-26014-DE



Conseil Municipal Commune d'Oberschaeffolsheim

Séance du samedi 21 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur JeanPaul PRÈVE

Membres en exercice : 23

Membres présents : Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Quentin BRONNER, M. Alex CHRISMENT, M. François-Xavier CLEMENT, M. Olivier DUDOT, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Madeleine HIRSCHNER, Mme Mylène HUBER, Mme Anne-Marie KNAPP, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, M. Nicolas LASSERRE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Anaïse MAZZANTI, M. Thomas MULLER, M. Jean-Paul PRÈVE, Mme Shelby RITROVATO, M. David ZEHNTER, Mme Alexandra ZELLER.

Absent excusé : M. Eric SCHWARTZ

Date de convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION N° 26/014

Objet : Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire pour la durée du mandat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

M. le Maire expose que les dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre de ses compétences.

LE CONSEIL MUNICIPAL

à l'unanimité

par 22 voix POUR,

DELEGUE à M. Jean-Paul PRÈVE, pour la durée de son mandat de Maire, une partie des pouvoirs énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui permettant :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 90.000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
2. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
4. De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
7. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € TTC.
8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
9. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense, devant toutes les juridictions.
10. De régler les conséquences dommageables des accidents, dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 5.000 € TTC.
11. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
12. D'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 euros, en application du décret n° 2026-118 du 20 février 2026, relatif à la simplification de l'action publique locale.
13. D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

Certifié exécutoire.

Publié le : 21 mars 2026

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE





Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 067-216703504-20260321-26015-DE



Conseil Municipal Commune d'Oberschaeffolsheim

Séance du samedi 21 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur JeanPaul PRÈVE

Membres en exercice : 23

Membres présents : Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Quentin BRONNER, M. Alex CHRISMENT, M. François-Xavier CLEMENT, M. Olivier DUDOT, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Madeleine HIRSCHNER, Mme Mylène HUBER, Mme Anne-Marie KNAPP, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, M. Nicolas LASSERRE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Anaïse MAZZANTI, M. Thomas MULLER, M. Jean-Paul PRÈVE, Mme Shelby RITROVATO, M. David ZEHNTER, Mme Alexandra ZELLER.

Absent excusé : M. Eric SCHWARTZ

Date de convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION N° 26/015

Objet : Fixation des indemnités du maire et des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-20-1 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction publique Territoriale,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982, relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié, relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Considérant que les indemnités du maire et des adjoints sont déterminées par un pourcentage de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale en vigueur, en fonction de la strate démographique de la commune.



Considérant que le bénéfice des indemnités de fonction d'adjoint délégué de fonction octroyée par le maire sous forme d'arrêté.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

à l'unanimité par 22 voix POUR

DECIDE d'allouer au Maire et aux adjoints **pour la durée de leur mandat** les indemnités de fonction dans les conditions définies ci-après :

1/ AU MAIRE, Jean-Paul PRÈVE :

une indemnité mensuelle fixée à **55,70 %** de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale en vigueur.

2/ AUX ADJOINTS :

- **M. Thomas MULLER, 1^{ER} Adjoint :**

une indemnité mensuelle fixée à **20,00 %** de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale en vigueur.

- **Mme Anne-Marie KNAPP, 2^{ème} Adjointe :**

une indemnité mensuelle fixée à **20,00 %** de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale en vigueur.

- **M. Alex CHRISMENT, 3^{ème} Adjoint :**

une indemnité mensuelle fixée à **20,00 %** de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale en vigueur.

- **Mme Anne KUNTZ, 4^{ème} Adjointe :**

une indemnité mensuelle fixée à **20,00 %** de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale en vigueur.

- **M. Michel GAMBIN, 5^{ème} Adjoint :**

une indemnité mensuelle fixée à **20,00 %** de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale en vigueur.

3/ AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES :

- **Mme Sylvie LAGRANGE, Conseillère municipale déléguée :**

une indemnité mensuelle fixée à **6,00 %** de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale en vigueur.

- **M. Michel FAGOT, Conseiller municipal délégué :**

une indemnité mensuelle fixée à **6,00 %** de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale en vigueur.

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE



Certifié exécutoire.

Publié le : 21 mars 2026



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 067-216703504-20260321-26016-DE



Conseil Municipal Commune d'Oberschaeffolsheim

Séance du samedi 21 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur JeanPaul PRÈVE

Membres en exercice : 23

Membres présents : Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Quentin BRONNER, M. Alex CHRISMENT, M. François-Xavier CLEMENT, M. Olivier DUDOT, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Madeleine HIRSCHNER, Mme Mylène HUBER, Mme Anne-Marie KNAPP, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, M. Nicolas LASSERRE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Anaïse MAZZANTI, M. Thomas MULLER, M. Jean-Paul PRÈVE, Mme Shelby RITROVATO, M. David ZEHNTER, Mme Alexandra ZELLER.

Absent excusé : M. Eric SCHWARTZ

Date de convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION N° 26/016

Objet : Désignation des délégués de la commune au SIVU du collège d'Achenheim

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Attendu que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour siéger au sein du Conseil d'Administration du SIVU du collège d'Achenheim qui gère le gymnase de l'établissement.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des délégués.

Une liste de candidats est déposée :

PRÈVE Jean-Paul (titulaire)

MULLER Thomas (titulaire)

CLEMENT François-Xavier (suppléant)

MARTIN-STEINMETZ Carine (suppléante)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité, par 22 voix POUR,

DESIGNE les délégués communaux au SIVU du collège d'Achenheim comme suit :

Titulaires :

M. Jean-Paul PRÈVE

M. Thomas MULLER

Suppléants :

M. François-Xavier CLEMENT

Mme Carine MARTIN-STEINMETZ

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE



Certifié exécutoire.

Publié le : 21 mars 2026



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 067-216703504-20260321-26017-DE



Conseil Municipal Commune d'Oberschaeffolsheim

Séance du samedi 21 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur JeanPaul PRÈVE

Membres en exercice : 23

Membres présents : Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Quentin BRONNER, M. Alex CHRISMENT, M. François-Xavier CLEMENT, M. Olivier DUDOT, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Madeleine HIRSCHNER, Mme Mylène HUBER, Mme Anne-Marie KNAPP, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, M. Nicolas LASSERRE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Anaïse MAZZANTI, M. Thomas MULLER, M. Jean-Paul PRÈVE, Mme Shelby RITROVATO, M. David ZEHNTER, Mme Alexandra ZELLER.

Absent excusé : M. Eric SCHWARTZ

Date de convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION N° 26/017

Objet : Désignation des délégués de la commune au SDEA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Attendu que le Conseil Municipal doit proposer à l'Eurométropole de Strasbourg deux délégués communaux pour siéger au sein du Syndicat d'Adduction d'Eau de Strasbourg-Sud. Ce syndicat, adhérent au S.D.E.A désignera dans un second temps le délégué au sein du S.D.E.A.

L'élection des délégués a lieu au scrutin à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des délégués.

Une liste de candidats est déposée :

M. Jean-Paul PRÈVE

M. Michel GAMBIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré
à l'unanimité, par 22 voix POUR,

DESIGNE les délégués communaux au SDEA comme suit :

M. Jean-Paul PRÈVE, Maire

M. Michel GAMBIN, Adjoint au Maire

Le Maire, Jean-Paul PRÈVE



Certifié exécutoire.

Publié le : 21 mars 2026



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 067-216703504-20260321-26018-DE



Conseil Municipal Commune d'Oberschaeffolsheim

Séance du samedi 21 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur JeanPaul PRÈVE

Membres en exercice : 23

Membres présents : Mme Karine ALLONNEAU, Mme Régine ANTOINE, M. Quentin BRONNER, M. Alex CHRISMENT, M. François-Xavier CLEMENT, M. Olivier DUDOT, M. Michel FAGOT, M. Michel GAMBIN, M. Patrick GARNIER, Mme Madeleine HIRSCHNER, Mme Mylène HUBER, Mme Anne-Marie KNAPP, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE, M. Nicolas LASSERRE, Mme Carine MARTIN-STEINMETZ, Mme Anaïse MAZZANTI, M. Thomas MULLER, M. Jean-Paul PRÈVE, Mme Shelby RITROVATO, M. David ZEHNTER, Mme Alexandra ZELLER.

Absent excusé : M. Eric SCHWARTZ

Date de convocation : 16 mars 2026

DELIBERATION N° 26/018

Objet : Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-5 et L.1414-2 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que dans les communes de moins de 3.500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du Maire, Président de droit et de trois membres titulaires et trois membres suppléants du Conseil Municipal ;

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offre a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

Les conseillers décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Une liste de candidats est déposée :

MULLER Thomas (titulaire)

CHRISMENT Alex (titulaire)

GAMBIN Michel (titulaire)

KNAPP Anne-Marie (suppléante)

KUNTZ Anne (suppléante)

LAGRANGE Sylvie (suppléante)

Les résultats du scrutin sont les suivants :

Votants : 22

Suffrages exprimés : 22

Suffrages pour la liste présentée par le groupe majoritaire : 22

Sont proclamés élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires : M. Thomas MULLER, M. Alex CHRISMENT, M. Michel GAMBIN

Suppléants : Mme Anne-Marie KNAPP, Mme Anne KUNTZ, Mme Sylvie LAGRANGE

Certifié exécutoire.

Publié le : 21 mars 2026



Le Maire, Jean-Paul PRÈVE